

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

AU TRANSPORT OU AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS EXPOSÉS PAR LES
ELEVÉS HANDICAPÉS (Article R 3111-24 Entrée en vigueur 2017-01-01)
au titre de l'année scolaire : 2018 / 2019

DATE LIMITE DE DEPOT DU FORMULAIRE :

vendredi 13 juillet 2018

Joindre obligatoirement une photocopie de la Notification de la Commission Des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) avec un avis favorable pour le transport scolaire (uniquement pour la première demande)

Changement de situation en cours d'année scolaire A préciser :

(Cocher la case correspondante)

	ELEVE CONCERNE	REPRESENTANT LEGAL			AUTRE		
		Père <input type="checkbox"/>	Mère <input type="checkbox"/>	GUT <input type="checkbox"/>	ASFAM <input type="checkbox"/>	Tuteur <input type="checkbox"/>	A préciser :
Nom :							
Prénoms :							
Date de Naissance :							
Adresse 1							
Adresse 2							
Code Postal :							
Ville :							
Tél 1 :							
Tél 2 : <input type="checkbox"/> Communication uniquement par SMS							

Je souhaite participer à l'Eco-citoyenneté et désire recevoir les informations relatives à ce formulaire de demande de prise en charge par courriel à cette adresse :
.....@.....

MODE DE PRISE EN CHARGE

Sans Fauteuil
 Fauteuil électrique
 Scooter électrique
 Fauteuil Pliable
 Poussette pliable
 Déambulateur
 Béquille(s)

Autonome dans ses déplacements : Oui Non

J'organise le transport de mon enfant et choisis une des options suivantes (1* ou 2*)

1* - L'indemnisation des frais de transport (véhicule personnel ou d'un tiers) Véhicule classique
Véhicule aménagé

2* - Le remboursement des titres de transports en commun (abonnements scolaires, réseaux urbains et non urbains)

Je souhaite l'organisation du transport par le Conseil Départemental. J'atteste sur l'honneur ne pas pouvoir organiser le transport de mon enfant qui est dans l'incapacité d'utiliser les transports en commun.

Représentant Légal :
je soussigné(e).....déclare avoir pris connaissance du règlement départemental et en accepte les conditions.
A..... Le

Signature (Obligatoire)

ATTESTATION D'INSCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE :

2018 / 2019

Nom de l'établissement (2018 / 2019) :				Horaires d'accueil des élèves (ouverture et fermeture du portail)			
Etablissement de référence de l'élève (mention obligatoire) : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>				Lundi :			
Nom du Responsable :				Mardi :			
Adresse :				Mercredi :			
				Jeudi :			
				Vendredi :			
Code postal : Ville : Tél: Courriel (@) : Fax :				Samedi :			
				Horaire de prise en charge retour après la pause déjeuner : H			
Dispositif ULIS : TFC <input type="checkbox"/> TFA <input type="checkbox"/> TFV <input type="checkbox"/> TFM <input type="checkbox"/> TED <input type="checkbox"/> TSLA <input type="checkbox"/>		Classe ULIS :	Classe SEGPA :	Classe ordinaire :			
Régime : Externe <input type="checkbox"/> Demi - pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/>				Cachet et signature du Représentant de l'établissement scolaire (obligatoire)			
Horaires début et fin des cours de l'élève							
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI			VENDREDI	SAMEDI
(AM).....à.....à.....à.....à.....		à.....à.....
(PM).....à.....à.....à.....à.....à.....			

Enseignant référent : Tél : 0262 069

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS EXPOSES PAR LES ELEVES HANDICAPES

Qui est concerné ?

Tout élève ou étudiant scolarisé de la maternelle à l'université, qui se trouve dans l'impossibilité d'emprunter les réseaux de transports publics de personnes en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie, excepté s'il est inscrit dans une démarche d'autonomie. L'inscription n'est validée qu'après réception du formulaire d'inscription.

Où retirer le formulaire selon le cas ?

Au Service des Transports du Département ou par téléchargement sur le site departement974.fr

Où déposer le dossier ?

Au Service des transports (voir coordonnées ci-dessous).

Pièces du dossier à remettre selon le cas ?

- Pour une 1ère demande : Le formulaire d'inscription dûment complété + Notification de la décision concernant la demande de prise en charge des frais de transport scolaire délivrée par la MDPH ;
- Pour signaler un changement de situation en cours d'année (adresse, établissement....) : Le formulaire d'inscription dûment complété ;
- Pour un renouvellement dont la notification est en cours de validité : Formulaire de renouvellement dûment complété
- Renouvellement dont la notification est en fin de validité: Le formulaire d'inscription dûment complété + Notification d'une décision concernant la demande de "prise en charge des frais de transport scolaire"

Quels sont les modes de remboursement ?

Article 4-1- du Règlement départemental : l'indemnisation	Le représentant légal ou le jeune majeur bénéficie d'une indemnité journalière dans les conditions fixées par le règlement départemental.
Article 4-2 du Règlement départemental : l'organisation d'un transport	Un transport est mis en place pour l'élève gratuitement entre son domicile et l'établissement scolaire.
Article 4-3 du Règlement départemental : le remboursement partiel ou total des frais de transport publics	Les élèves et l'accompagnateur à hauteur de 50% qui prennent les transports publics pour se rendre vers leur établissement scolaire bénéficient du remboursement de ces frais. Les titres de transport achetés à l'unité ne sont pas remboursables.
Article 4-4 du Règlement départemental : le remboursement des abonnements de transport scolaire	Les élèves qui prennent les transports scolaires pour se rendre vers leur établissement bénéficient du remboursement de ces abonnements.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser au :

**CONSEIL DEPARTEMENTAL – Direction des Routes et Transports
Service des Transports**

POUR LE SECTEUR NORD (Saint-Denis - Sainte Marie - Sainte Suzanne)	POUR LES SECTEURS OUEST, SUD ET EST (De la Possession à Saint-Pierre, de Petite Ile à Saint-André et Plaine Des Palmistes)
ANTENNE NORD 6, allée Maureau - Le Chaudron 97490 Sainte-Clotilde Tél . : 0262 90 04 44 - Télécopie : 0262 41 19 38	ANTENNE SUD Boulevard Bank - 13 rue Bory St Vincent Résidence Guétali -Lot.50, BP 343 97448 SAINT-PIERRE CEDEX Tél . : 0262 96 43 41 - Télécopie : 0262 96 44 53

email : ddv-transport@cg974.fr

Conformément aux dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les données qui vous concernent. Ces données pourront être utilisées par Le Département dans le cadre de ses missions en tant qu'Autorité Organisatrice de Transport et des ses relations avec les partenaires institutionnels (Education Nationale – MDPH) et les entreprises privées (transporteurs). Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Service des Transports